



Délibération D2023_019
Cession gratuite de terrain de PARK INVEST à la
commune
Chemin de Longeraie – Rte de la Motte

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze-mars à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres

Théorique : 14

En exercice : 14

Présents : 10

Procuration : 1

Date de convocation
8 mars 2023

Présents : LAVOREL Joëlle, GUILLERMET Jérôme, MUGNIER Joseph, JACQUET Brigitte, NOVO PEREZ Laurence, MARTINET Sylvain, DUBOUCHET Philippe, EXCOFFIER Lionel, DUPRAZ, DECRUY Marie Hélène,

Représentés :

SAXOD Mélanie qui a donné pouvoir à DUBOUCHET Philippe

Excusé(s) : KARATAS Aylin, EXCOFFIER yves, LAUREAU Pierre

Absent(s) :

Secrétaire : DECRUY Marie Hélène

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un bornage de l'ancienne propriété MARTIN, située 20 route de la Motte a été fait dans le cadre de la vente à PARK INVEST représentée par Monsieur MARMOT Olivier.

Un arrêté d'alignement a été pris et a montré un décalage entre l'emprise de la propriété et les deux voies publiques chemin de Longeraie et route de la Motte.

Elle explique que de la propriété PARK INVEST, empiète sur ces deux voies publiques d'environ xxx m². Une cession de terrain de PARK INVEST à la commune a été demandée et acceptée par Monsieur MARMOT ;

Il convient de régulariser cette situation en acceptant la cession des parties de terrain matérialisées en vert sur le plan annexé et d'une contenance de 21 m², nouveaux numéros B 1640, B 1641 et B 1644strée A 1245.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
ainsi : 11 pour - 0 contre - 0 abstention

ACCEPTE la cession gratuite de la PARK INVEST à la commune des parcelles n° B 1640, B 1641 et B 1644 d'une contenance de 21 m² selon le plan annexé ci-joint.

PRECISE que l'acte authentique sera rédigé soit en la forme administrative, soit en la forme notariée et que tous les frais seront à la charge de la Commune.

DONNE tous pouvoirs à Mme le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires relatives à cette cession et à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents.

Fait à VERS, Le 14 mars 2023

Le Maire, Joëlle LAVOREL

